<u>Fiche n°505</u> <u>Matière : Géographie</u>

Source: https://www.maxicours.com/se/3eme/

Préserver l'environnement

La question environnementale est aujourd'hui au cœur des **préoccupations nationales et européennes**. En raison de l'accroissement des échanges et de l'extension du tissu urbain, une part de plus en plus importante d'habitants est soumise aux risques, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique. Cette réalité impose **une gestion concertée** de ces questions qui se posent jusqu'à l'échelle mondiale.

I. Des risques partagés

a. Aléa et risque

La notion de risque est liée à celle de l'aléa. L'aléa est la probabilité qu'un événement a de se produire.

Ainsi, un tremblement de terre a plus de chance de se produire sur une zone sismique qu'ailleurs. Le risque est quant à lui mesuré par rapport aux effets de l'aléa sur la population. Il est ainsi plus risqué de construire des habitations dans une zone inondable que sur un plateau. La préservation de l'environnement face aux risques consiste donc à anticiper les risques d'un territoire et à y limiter les constructions. Ces risques sont à la fois naturels et technologiques.

b. Les risques naturels

La France métropolitaine est globalement **peu exposée aux risques naturels**. On y compte peu de zones sismiques et on y observe un milieu tempéré relativement stable. Les **territoires d'outre-mer** sont quant à eux plus exposés aux cyclones et éruptions volcaniques, voire aux séismes comme en Guadeloupe.



Doc. 1. Un cyclone en formation



Doc. 2. Une éruption volcanique

La France n'est cependant pas à l'abri d'incidents climatiques, et elle partage cette vulnérabilité avec l'ensemble des États européens. Elle peut ainsi être traversée par des tempêtes océaniques en hiver, des pluies violentes suivies d'inondations, mais aussi des canicules comme des vagues de froid. Les pays méditerranéens sont les plus vulnérables et doivent faire face à des feux de forêts.

c. Les risques technologiques

Les risques technologiques sont également partagés par l'ensemble des pays européens. Ils recouvrent les risques industriels, nucléaires, biologiques, de transport de matières dangereuses mais aussi les risques de rupture de réseaux comme ceux de l'eau ou du gaz.

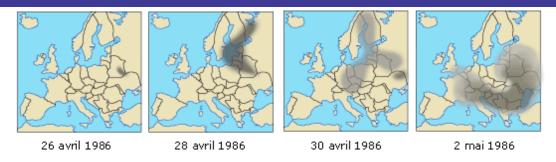
Si un risque lié au transport de matières dangereuses peut indifféremment toucher n'importe quel territoire traversé, les autres risques technologiques sont à proportion du degré d'équipement industriel « à risque » d'un territoire. Ainsi, le « couloir de chimie » près de Lyon présente un grand nombre de risques, alimentés par le fait que cette zone industrielle se situe près d'une importante agglomération française : si les aléas sont nombreux, le risque y est également grand.

De plus, la part grandissante des nouvelles technologies dans toutes les activités humaines tout comme l'accroissement des zones urbanisées ne font qu'augmenter les risques.

II. Une gestion globale

a. La mondialisation des risques

La caractéristique principale de ces risques est d'être partagée. Un séisme ou une tempête surviennent indifféremment de part et d'autre d'une frontière. Les catastrophes nucléaires de Tchernobyl (URSS) en 1986 et de Fukushima (Japon) en 2011 ont entraîné des répercussions dans le monde entier par la projection de fines particules radioactives.



Doc. 3. La progression du nuage de Tchernobyl

Les risques environnementaux constituent donc une préoccupation majeure et une gestion globale s'esquisse à l'échelle de l'Union européenne.

b. Une gestion européenne

Si la gestion de ces risques concerne l'ensemble des pays, aucune politique globale n'existe cependant dans l'UE et seuls quelques dispositifs, finalement assez modestes, ont été mis en place.

- Le dispositif EFFIS (système européen d'information sur les feux de forêts) concerne la surveillance et l'évaluation des feux de forêts.
- La directive Seveso concerne plus particulièrement les risques industriels. Elle tire son nom d'une commune italienne qui a connu en 1976 un accident provenant d'une usine chimique. C'est suite à cet incident que les autorités européennes émirent la directive éponyme qui impose aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs et de mettre en place les mesures adéquates pour prévenir ces risques (coopération, plans d'urgence, organismes de contrôles, unités spécialisées), tout en informant la population.
- Enfin, l'intervention européenne se concrétise également par l'assistance mutuelle qu'elle offre aux États membres en cas de catastrophe.

c. <u>Une préoccupation locale</u>

La modestie des dispositifs concrets pour gérer ces risques n'empêche pas que la préoccupation environnementale soit de plus en plus présente pour la population locale. Confrontés à l'augmentation des déchets, à la dégradation de l'air et de l'eau, au réchauffement climatique, les citoyens et les politiques font du développement durable l'objectif principal pour l'Europe de demain, en cherchant à concilier les impératifs de production et la préservation des ressources.

L'essentiel

L'environnement est une cause commune partagée par l'ensemble des pays au niveau mondial. Si certains pays plus industrialisés que d'autres sont soumis à des risques plus importants, les préoccupations environnementales imposent de plus en plus des actions à l'échelle supranationale. Ces dispositifs restent pour le moment modestes mais sont amenés à occuper une place grandissante dans les années à venir.